

INFORMATION A LA POPULATION

Obligation de révision des citernes à mazout

La loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux)¹ impose aux propriétaires de procéder tous les 10 ans au contrôle de leur citerne dont la contenance est supérieure à 2'000 litres.

Toutefois, les petites citernes (de 450 l jusqu'à 2'000 l) situées en zone S de protection des eaux souterraines sont également soumises au contrôle obligatoire². Les communes, l'Office de l'environnement (ENV) et le GéoPortail internet (<https://geo.jura.ch/s/XXoE>) peuvent renseigner les propriétaires sur les zones de protection des eaux souterraines.

Les systèmes de détection de fuites doivent être contrôlés tous les 2 ans.

Ces contrôles doivent être effectués par des personnes qui garantissent, de par leur formation, leur équipement et leur expérience, le respect de la technique (liste des réviseurs disponibles sur internet : <http://www.citec-suisse.ch/fr/>).

Le canton du Jura ne tient pas de registre des citernes. Dans les faits, les entreprises de révision de citernes se chargent en principe elles-mêmes de relancer les propriétaires qui manquent à leur obligation de faire réviser leur citerne.

Les propriétaires de citernes ont l'obligation de procéder aux révisions et assument l'entière responsabilité quant à la sécurité de leurs installations. En cas de non-respect des dispositions légales susmentionnées, ils s'exposent à des mesures administratives contraignantes qui peuvent aller jusqu'à l'interdiction de remplissage de leur citerne.

¹Art. 22 LEaux (RS 814.20)

²Art. 32 OEaux (RS 814.201)

Subvention 2025 - assurance maladie des enfants

Selon disposition arrêtée par le Conseil, la Commune d'Alle attribue un subside pour l'assurance maladie des enfants. Cette subvention est valable pour chaque enfant résidant dans la Commune, dès le mois qui suit sa naissance jusqu'au 31 décembre de l'année au cours de laquelle il/elle aura atteint l'âge de 16 ans. Le subside alloué est de **CHF 10.-** par mois et par enfant.

Désormais, seuls les enfants au bénéfice de subsides cantonaux de caisse maladie ont droit à des subsides communaux.

Afin de valider les conditions d'octroi, vous voudrez bien vous munir de la décision d'octroi de 2025 provenant de l'Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS Jura). Nous vous remercions d'avance de contrôler vos documents avant de vous présenter à la Recette communale, **jusqu'au vendredi 17 juillet 2026.**

Sortie des aîné-e-s 2026

La sortie des aîné-e-s est fixée au **mercredi 16 septembre 2026.**

Prix Jeunesse Jura 2026

La République et Canton du Jura a lancé la quinzième édition du Prix Jeunesse Jura.

D'une valeur de 5000 francs, le Prix Jeunesse Jura vise à soutenir l'engagement et la participation des jeunes. Il permet d'encourager la réalisation ou de récompenser la création d'un ou de plusieurs projets innovants portés par des jeunes gens domiciliés dans le Canton du Jura. Le Prix Jeunesse Jura vise à soutenir des idées et projets susceptibles d'avoir un impact positif sur la société et portés par des jurassiennes et jurassiens âgé-e-s de 12 à 25 ans. Les initiatives des domaines culturel, social, environnemental ou sportif sont particulièrement encouragées.

Le délai pour l'envoi des dossiers de candidature est fixé au **31 août 2026**. Le règlement du Prix Jeunesse Jura ainsi que toutes les informations utiles sont disponibles sur le site Internet : www.jura.ch/prixjeunesse.

Les dossiers de candidature peuvent être envoyés par courrier postal (Service de l'action sociale, Déléguée à la jeunesse, Faubourg des Capucins 20, 2800 Delémont) ou par courrier électronique (samantha.ramos@jura.ch).

Travaux à la Place de la Gare – Suppression temporaire de l'arrêt de bus « Gare »

En raison des travaux prévus à la Place de la Gare, l'arrêt de bus « **Gare** » sera temporairement supprimé durant toute la durée du chantier, soit **du 29 juin à fin octobre 2026**.

Durant cette période, les usagers des transports publics sont priés de se rendre à l'arrêt « **Église** », qui servira d'arrêt de remplacement.

Cette mesure est mise en place afin de garantir la sécurité des usagers et le bon déroulement des travaux.

Nous remercions la population pour sa compréhension et l'invitons à tenir compte de cette modification lors de ses déplacements.

Soutien aux familles : Subside pour les enfants atteints dans leur santé

Dans un esprit de solidarité et d'accompagnement, la Commune a mis en place un subside annuel destiné aux familles dont un enfant de moins de 16 ans est atteint d'une maladie chronique, d'un handicap ou d'une maladie rare **ayant un impact important sur la vie quotidienne**.

Par cette aide financière de CHF 1'000.–, renouvelable chaque année, la Commune souhaite contribuer à alléger certaines charges liées aux soins, aux traitements ou aux besoins spécifiques de l'enfant, lorsque ceux-ci ne sont pas pris en charge par d'autres organismes ou couverts par l'assurance maladie.

Au-delà de l'aspect financier, cette démarche se veut également un signe d'attention et de proximité envers les familles concernées. Cette aide concrète s'inscrit dans une volonté de renforcer la cohésion de notre communauté et d'apporter un peu de réconfort à celles et ceux qui font face à des défis importants au quotidien.

Informations et démarches :

Les familles concernées sont invitées à s'adresser directement à Madame Germano Gianna, Conseillère communale, au 078 790 15 51 pour obtenir davantage d'informations ou déposer une demande.

Dépôt de véhicules hors d'usage

L'Administration communale rappelle à la population que le dépôt de véhicules hors d'usage, notamment les véhicules usagés, non immatriculés ou qui ne sont plus en état de circuler, n'est pas autorisé sur le territoire communal.

Conformément à l'article 25 du Règlement communal de sécurité locale de la Commune mixte d'Alle, il est interdit de déposer des machines agricoles et d'autres véhicules hors d'usage sur l'ensemble du territoire de la Commune.

Ces dépôts peuvent porter atteinte à la salubrité, à l'ordre public ainsi qu'à l'image générale du village. Ils peuvent également représenter un risque pour l'environnement, notamment en cas d'écoulement de liquides ou de substances polluantes.

Les propriétaires concernés sont dès lors invités à prendre les mesures nécessaires afin d'évacuer les véhicules hors d'usage ou non immatriculés entreposés sur leur propriété.

Des contrôles pourraient être effectués par la Commune. En cas de non-respect des dispositions communales, les mesures nécessaires pourront être prises conformément au règlement en vigueur.

Nous remercions chacune et chacun pour sa collaboration et pour sa contribution au maintien d'un cadre de vie propre, sûr et agréable dans notre Commune.

Perturbation temporaire de la qualité de l'eau potable à Alle, résultats des analyses

À la suite de signalements reçus dès le vendredi 5 juin 2026 de la part d'habitants de la Commune d'Alle faisant état, d'une part, de divers symptômes d'indisposition et, d'autre part, d'un goût et d'une odeur inhabituels de l'eau potable, la Commune a immédiatement mis en œuvre des mesures préventives de désinfection, de purge et de dilution par l'acheminement d'eau fraîche depuis le réservoir A16. Ces interventions visaient à accélérer le renouvellement de l'eau dans les conduites.

En étroite collaboration avec le chimiste cantonal, de nombreux prélèvements ont été effectués sur l'ensemble du réseau de distribution entre le vendredi 5 et le lundi 8 juin. Plusieurs paramètres déterminants pour l'évaluation de la qualité de l'eau ont été analysés. Les résultats complets sont désormais connus.

Les analyses microbiologiques réalisées sur les échantillons prélevés se sont toutes révélées négatives. Aucun germe pathogène susceptible de provoquer des troubles gastrointestinaux, notamment *Escherichia coli* ou les Entérocoques, n'a été détecté par le laboratoire certifié pour l'analyse de l'eau. Les investigations n'ont par ailleurs mis en évidence ni concentrations anormalement élevées de nitrates ni teneurs inhabituelles en ions métalliques.

Les analyses ont toutefois révélé la présence dans deux échantillons de Foramsulfuron, un herbicide utilisé dans la culture du maïs. La concentration mesurée atteignait 0,2 µg/l, soit un dépassement de la limite légale fixée à 0,1 µg/l pour les pesticides. Sur instruction du chimiste cantonal, des prélèvements complémentaires ont été réalisés le lundi 8 juin. Ceux-ci n'ont plus révélé aucune trace de cette substance.

Ces résultats permettent de conclure que l'eau distribuée par le réseau communal est conforme à l'ensemble des exigences légales depuis, au plus tard, le lundi 8 juin. Elle présente aujourd'hui une bonne qualité sur tous les paramètres analysés.

Au regard de la faible toxicité du Foramsulfuron et des concentrations mesurées, il apparaît peu probable que sa présence temporaire dans l'eau soit à l'origine des symptômes, très variés, rapportés par certains consommateurs.

Le dépassement ponctuel de la valeur limite ne signifie pas en soi l'existence d'un danger immédiat pour la santé. L'évaluation du risque doit être effectuée au cas par cas, sur la base des données toxicologiques disponibles et du niveau réel d'exposition de la population.

À ce stade, l'origine exacte de cette perturbation n'est pas encore formellement établie. Les fortes intempéries qui ont touché la région au cours de la semaine précédente constituent toutefois une hypothèse plausible pour expliquer à la fois l'odeur et le goût observés ainsi que la présence temporaire du pesticide dans le réseau.

La Commune d'Alle poursuivra ses investigations en collaboration étroite avec les autorités cantonales. Si nécessaire, des mesures complémentaires seront mises en œuvre afin de prévenir le renouvellement d'une telle situation.

En cas de constatation d'une odeur, d'un goût ou d'une coloration inhabituels de l'eau, les habitants sont priés d'effectuer un prélèvement dans une bouteille en verre propre et hermétiquement fermée. Ils sont ensuite invités à contacter dans les meilleurs délais l'Administration communale afin que cet échantillon puisse être récupéré et transmis pour des analyses approfondies.

Par ailleurs, en cas de doute ou pour toute question relative à la qualité de l'eau potable, nous remercions la population de prendre directement contact avec l'Administration communale par les canaux officiels, plutôt que par l'intermédiaire des réseaux sociaux ou d'autres moyens de communication non officiels.

La violence commence aussi par les mots

La violence ne commence pas toujours par des coups. Une remarque déplacée, une humiliation, des plaisanteries répétées aux dépens d'une personne ou encore un comportement visant à la contrôler peuvent constituer les premiers signes d'une situation de violence.

À travers sa campagne de sensibilisation, le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes rappelle que la violence peut prendre différentes formes et qu'il est essentiel de réagir dès les premiers signaux.

« Ses blagues sont sur toi. Toujours. La violence commence aussi comme ça. »

Si vous êtes concerné(e) ou témoin d'une situation de violence, ne restez pas seul(e). Des services spécialisés sont à votre disposition pour vous écouter, vous conseiller et vous accompagner, de manière confidentielle.

Besoin d'aide ou de conseils : 142

Davantage d'informations sont disponibles sur le site www.sans-violence.ch.

Succès individuels 2025-2026 sur les plans sportifs, musicaux et culturels

Pour la trente-septième édition, le Conseil communal organisera une rencontre afin de marquer, à titre symbolique, les succès remportés de juillet 2025 à juin 2026.

Si durant le deuxième semestre 2025 et le premier semestre 2026, vous avez remporté un titre au niveau sportif, musical ou culturel et désirez en être récompensé-e, nous vous invitons à vous inscrire au moyen du bulletin ci-dessous. Les prix seront décernés lors de la prochaine fête du village.

Ce bulletin d'inscription à retourner jusqu'au **vendredi 17 juillet 2026** au Secrétariat communal, Place de la Gare 1, Case postale 59, 2942 Alle, ou par courriel à secretariat@alle.ch

NOM & PRÉNOM ÂGE

ADRESSE/DOMICILE

SUCCÈS MÉRITOIRES ☐ Sportif ☐ Musical ☐ Culturel
 ☐ Cantonal ☐ Fédéral ☐ International

CATÉGORIE : ☐ Junior ☐ Actif/Active

RANG

GENRE DE DISCIPLINE

DATE SIGNATURE